

Diagnostic sur la mise en œuvre de la Loi de Modernisation de notre système de santé et de la loi Adaptation de la Société au Vieillissement sur les territoires

Uriopss / adhérents nationaux à travers leurs organisations régionales et établissements et services

L'Uniopss initie un **diagnostic de la mise en œuvre, sur les territoires, de la loi de modernisation de notre système de santé (LMSS) et la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV)** promulguées en janvier 2016 et en décembre 2015.

Ce diagnostic fait suite à un premier réalisé début 2017 sur la LMSS, or un certain nombre de textes d'application n'était pas publié ou venait de l'être.

Le présent diagnostic se veut plus transversal, et a pour objectif de dresser un état des lieux **2 ans après la promulgation des 2 lois**, de la **mise en œuvre des dispositifs sur les territoires**, de l'appropriation des nouveaux outils par les acteurs de terrain, des éventuelles difficultés et bonnes pratiques identifiés.

Le périmètre du diagnostic est délimité **aux instances et dispositifs créés par les lois**. Il se veut qualitatif et non exhaustif de l'ensemble des mesures prévues par ces lois. Il est transversal aux secteurs social, médico-social et sanitaire afin de mettre en perspectives l'ensemble des dispositifs créés et de réfléchir à leur articulation.

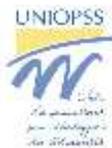
Nous vous proposons à ce titre un « questionnaire ouvert », dont la date limite de réception de vos réponses est fixée au **mardi 12 décembre 2017**. Des entretiens téléphoniques d'approfondissement pourront aussi être menés en décembre et janvier.

Nous vous invitons à **diffuser et compléter** ce diagnostic au sein de vos régions et réseaux. Vous pouvez décider de vous concentrer sur quelques dispositifs, nous n'attendons pas des retours exhaustifs sur l'ensemble des dispositifs mais des retours qualitatifs. Si vos investigations sont délimitées à certains champs/dispositifs merci de nous l'indiquer afin de pouvoir coordonner les retours.

Une synthèse des retours de terrain sera produite en début d'année 2018, et les résultats présentés lors des commissions santé et autonomie. Ce document pourra faire l'objet d'une communication auprès des pouvoirs publics. Ce processus de suivi de la mise en œuvre des lois ASV et LMSS est itératif et ne se limite pas à ce diagnostic.

Nous vous remercions d'avance de votre participation. Les questions ont vocation à guider la réflexion, mais vous pouvez vous en affranchir, tout en restant dans les thèmes et sous-thèmes proposés.

Consigne : *Afin de faciliter l'analyse, merci de limiter vos contributions à 1 à 2 pages par sous- thème (exemple : 1 à 2 pages sur les PRS). La deuxième page peut servir à illustrer/détailler un exemple, une bonne pratique.*



Vos coordonnées :

- Nom de l'Uriopss/adhérent :
- Nom(s) de la ou des personnes en charge du diagnostic :
- Préciser l'échelle de vos réponses/ investigations : régionales, départementales, territoriales... et leur localisation (ex : *Région Hauts-de-France, départements du Nord et du Pas-de-Calais/ ou territoire du Calais et du Montreuillois...*) :
- Adresse e-mail :
- Téléphone :

Ces informations peuvent nous permettre de vous recontacter afin d'approfondir certains points en cas de besoin, et de pointer des spécificités liées à un territoire ou à un autre dans notre analyse et synthèse.

1. Dispositifs de pilotage des politiques de santé et médico-sociales

1.1. Bilan de l'élaboration des Projets Régionaux de Santé 2 :

NB : la finalisation des Projets Régionaux de Santé a été repoussée à avril 2018 pour pouvoir intégrer les axes de la Stratégie Nationale de Santé. Nous vous proposons de faire le bilan de l'élaboration à ce stade.

Questions (non obligatoires, guide pour la réflexion) :

- *La méthode d'élaboration a-t-elle été suffisamment collaborative ?*
- *Quelle a été la place du secteur médico-social, social et sanitaire non lucratif dans le cadre de la phase de diagnostic et de l'élaboration ?*
- *Etes-vous satisfaits des grandes orientations du PRS (si elles sont arrêtées) ? Selon vous, quels sont les points importants manquants ?*
- *Les instances de concertation ont-elles été consultées ? Si oui, lesquelles ? (ex : Conférences Régionales de la Santé et de l'Autonomie, Conseils territoriaux de santé, Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie...)* ;

1 à 2 pages



2. Dispositifs de concertation en santé et médico-sociaux

2.1. Echelle régionale : mise en place des Union Régionales des Associations Agréées Des Usagers du Système de Santé (URAASS)

Questions (non obligatoires, guide pour la réflexion) :

- Comment s'est déroulée la constitution des URAASS ?
- Y-a-t-il eu des difficultés ?
- Comment s'articule cette instance avec d'autres existantes (Conseils consultatifs régionaux des personnes accueillies...) ?

1 à 2 pages

2.2. Echelles départementale et infra départementale :

- Mise en place des conseils territoriaux de santé (en remplacement des conférences de territoire)

Questions (non obligatoires, guide pour la réflexion) :

- Une mise en place très inégale il y a un an, aujourd'hui où en est-on ?
- Les CTS ont-ils finalement été associés à l'élaboration des PRS ?
- Quelle est la place des CTS par rapport aux autres instances existantes ? Quels sont les risques de superposition ? (ex : commission spécialisée santé mentale du CTS et Conseils Locaux de Santé Mentale)
- Quelle articulation avec les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie ?

1 à 2 pages



- Mise en place des Conseils départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Questions (non obligatoires, guide pour la réflexion) :

La loi ASV a transformé les CDCPH et les CODERPA en CDCA. Ces nouvelles instances consultatives ont pour compétence, de participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques liées à l'autonomie et la citoyenneté des Personnes Agées et des Personnes Handicapées.

- Les CDCA sur vos territoires sont-ils mis en place ? Avez-vous rencontré des difficultés dans la constitution des collèges, les modalités de désignation des représentants ?
- Les travaux des CDCA ont-ils été impulsés ? (Si oui, précisez les grands axes, le programme de travail) ;
- Un programme de travail a-t-il été arrêté ? Des avis ont-ils été rendus ?
- Quelle articulation avec les autres instances régionales et territoriales (conseils territoriaux de santé, CRSA, ...)?
- Constatez-vous des difficultés particulières dans le fonctionnement des CDCA ?

1 à 2 pages

3. Dispositifs de coordination sanitaires et médico-sociaux

3.1. Etat des lieux des différents dispositifs de coordination sanitaires, sociaux et médico-sociaux (PTA, PAERPA, CLIC, MAIA, PCPE, ...)

Questions (non obligatoires, guide pour la réflexion) :

- Quels sont les dispositifs de coordination des parcours des personnes présents sur vos territoires ?
- Fonctionnent-ils ? Répondent-ils aux besoins identifiés sur vos territoires ?
- Suite à la mise en œuvre de la loi ASV et de la LMSS, constatez-vous une lisibilité des différents dispositifs pour les personnes, pour les acteurs ?
- Les différents dispositifs sont-ils fluides et efficaces et répondent-ils à l'ensemble des besoins des personnes ?

1 à 2 pages

3.2. Mise en place des Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) et articulations avec les dispositifs existants : PAERPA, MAIA et CLIC¹

Questions (non obligatoires, guide pour la réflexion) :

- *L'ARS a-t-elle lancé un appel à projet concernant la mise en place des PTA ? Si non, pour quelles raisons ?*
- *Quelle est la nature des projets retenus ? Quels sont les acteurs impliqués ?*
- *Quelle articulation avec les autres acteurs/dispositifs en charge de la gestion de cas complexes (PAERPA, MAIA, CLIC...) ?*

1 à 2 pages

3.3. Mise en place des Communautés professionnelles territoriales de santé

Questions (non obligatoires, guide pour la réflexion) :

- *Les CPTS mises en place remplacent-elles des dynamiques existantes (pôle de santé, réseaux de professionnels) ?*
- *Quelle est la nature de ces CPTS, comportent-elles une mixité des acteurs et une dimension inter-sectorielle ? Ou sont-elles limitées au regroupement de professionnels libéraux ?*
- *Les centres de santé sont-ils associés à la démarche ? les établissements et services médico-sociaux ?*
- *Comment s'articulent-ils avec d'autres dispositifs (contrats territoriaux de santé, équipe de soins primaires, GHT...) ?*

1 à 2 pages

¹ Expérimentations PAERPA – Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie, MAIA - Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'autonomie et CLIC – Centres Locaux d'Information et de Coordination

4. Dispositifs spécifiques liés à la loi LMSS

4.1. Mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire : quelle place pour le médico-social et pour les établissements privés non lucratifs (sanitaires et médico-sociaux) ?

Questions (non obligatoires, guide pour la réflexion) :

- Des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés non lucratifs ont-ils noués des partenariats avec les GHT ? Dans le cadre de l'élaboration du Projet Médical Partagé ou en dehors ? Sur quelles filières sont identifiées les coopérations/partenariats ?
- Quelle est la place des établissements sociaux et médico-sociaux dans la constitution et la phase d'information sur la mise en place des GHT ?
- Existe-t-il une démarche organisée des fédérations au niveau régional ou territorial pour accompagner les établissements et services non lucratifs dans leur démarche d'aller vers les GHT ?
(ex : rencontre ARS, FHF et privé non lucratif, questionnaire de remontées de besoin, désignation de représentants du secteur non lucratif sur les territoires...)
- Quelles sont les craintes et difficultés des acteurs non lucratifs ?
- Les communautés psychiatriques de territoire ont-elles participées à l'élaboration du volet psychiatrie-santé mentale du Projet Médical Partagé des GHT ?

1 à 2 pages

4.2. Santé mentale : mise en place des Projets Territoriaux de Santé Mentale et des Contrats Territoriaux de Santé Mentale

Questions (non obligatoires, guide pour la réflexion) :

- Des Projets territoriaux de Santé Mentale et des Contrats Territoriaux de Santé Mentale ont-ils vu le jour sur les territoires ?
- Comment s'articulent-ils avec les Contrats locaux de santé (CLS) et les conseils locaux de santé mentale (CLSM) ?
- Quels types d'acteurs participent aux PTSM ? Quels sont les grands axes de leur contenu ?
- Comment ces outils s'articulent avec les communautés psychiatriques de territoire ?

1 à 2 pages

4.3. Démarche « une réponse accompagnée pour tous »

Questions (non obligatoires, guide pour la réflexion) :

- Dans le cadre de la démarche RAPS, un ou plusieurs **Pôle de Compétences et Prestations Externalisées** sont-ils mis en place sur vos territoires ? Si oui, avez-vous été mobilisé dans le cadre de la mise en place ? Quels acteurs ont-été associés ? A quels types d'établissements les PCPE sont-ils (ou doivent-il être) adossés ?
- Au sein de votre région, les départements sont-ils « territoires pionniers », engagés ?
- Les PRS, les négociations de CPOM prennent-ils en compte les différentes réformes en cours et chantiers connexes de la démarche « une réponse accompagnée pour tous » (Dispositif d'orientation permanent, PAG, nomenclatures de besoins et de prestations – SERAFIN PH, réforme de la nomenclature des ES PH, ...) ?
- Les acteurs sanitaires sont-ils engagés, impliqués, informés de la démarche « une réponse accompagnée pour tous » ?
- Au-delà du dispositif intégré ITEP, avez- vous connaissance d'autres expériences ou expérimentations d'établissements et services sociaux et médico-sociaux tendant vers un fonctionnement en dispositif ?

1 à 2 pages

5. Dispositifs expérimentaux liés à la loi ASV :

5.1. Mise en place des Maisons départementales de l'Autonomie (MDA)

Questions (non obligatoires, guide pour la réflexion) :

- Des Maisons Départementales de l'Autonomie Labellisées par la CNSA ont-elles été mises en place sur vos territoires ?
- Les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie ont-ils été consultés comme le prévoit les textes ?
- Quelles missions ont été concernées par la constitution des MDA (accueil, d'information, de conseil, d'orientation, instruction des demandes, d'évaluation des besoins et d'élaboration des plans d'aide...) ?
- Y-a-t-il des effets positifs perçus par les acteurs du territoire sur le regroupement des missions à destination des personnes âgées et personnes handicapées ? A l'inverse, certaines difficultés ou dysfonctionnements ?

1 à 2 pages

6. Espace d'expression libre :

S'il vous semble important de valoriser d'autres dispositifs de concertation, coordination, et expérimentations sur vos territoires, autres que ceux mentionnés précédemment, n'hésitez pas à nous en faire part.

Pour toutes questions ou précisions, vous pouvez contacter Nicolas BLINEAU, Directeur adjoint de l'UNIOFSS Occitanie, n.blineau@uriopss-occitanie.fr, 04 67 52 51 29.

Merci pour votre participation !